



COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

**PROCES – VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**SEANCE DU
VENDREDI 20 FEVRIER 2026
A 20 HEURES 00**

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

N° d'ordre	NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT
1	BIHOUEE	Jacques	Maire	X	
2	GUILLEMIN	Sabine	1 ^{ère} Adjointe	X	
3	ROBIN	Yoann	2 ^{ème} Adjoint	X	
4	MESSAGER	Edwige	3 ^{ème} Adjointe	X	
5	POCARD	Patrick	4 ^{ème} Adjoint		X Pouvoir à Erwann MORVAN
6	MARIVAIN	Sophie	5 ^{ème} Adjointe	X	
7	TRÉBY	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	X	
8	LORAND	Henriette	Conseillère Municipale	X	
9	LE BLANC	Maryvonne	Conseillère Municipale déléguée	X	
10	JOLIVET	Yannick	Conseiller Municipal	X à partir de 20 h 10	
11	MESMEUR	Anne	Conseillère Municipale	X	
12	JÉGO	Guénaëlle	Conseillère Municipale	X	
13	MORVAN	Erwann	Conseiller Municipal	X	
14	DUVAL	Rachel	Conseillère Municipale déléguée	X	
15	BERNABÉ	Michaël	Conseiller Municipal		X
16	LECLAIR	Julien	Conseiller Municipal		X
17	LE MOINE	Cécile	Conseillère Municipale	X	
18	BRIEND	André	Conseiller Municipal	X	
19	CHÉREL	Alain	Conseiller Municipal	X	
20	CHATEL	Martine	Conseillère Municipale	X	
21	LE GUÉVEL	Annick	Conseillère Municipale	X	
22	CADIO	Isabelle	Conseillère Municipale	X	
23	SINDALI	Barthélémy	Conseiller Municipal	X	

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 FEVRIER 2026

N°	OBJET	PIECES JOINTES	RAPPORTEURS (Propositions)
	<p><u>PROPOS LIMINAIRES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Désignation d'un secrétaire de séance</u> ➤ <u>Arrêt du procès-verbal de séance du 18.12.2025</u> ➤ <u>Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal</u> 	<p>ci-joint</p> <p>ci-joint</p>	<p>Jacques BIHOUÉE</p> <p>Jacques BIHOUÉE</p>
01	<p><u>AFFAIRES GENERALES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Tirage au sort des jurés d'assises pour 2027</u> 		<p>Jacques BIHOUÉE</p>
02	<p><u>FINANCES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Comptes financiers uniques (CFU) - année 2025</u> <p>- Présentation de la réglementation : CFU</p> <p>- Présentation du CFU – lotissement du haut clinchard</p> <p>- Présentation du CFU – lotissement la forêt</p> <p>- Présentation du CFU – lotissement du clos de la vigne</p> <p>- Présentation du CFU- Commune</p>	<p>Documentation ci-jointe</p> <p>Documents ci- joints et notes de présentations</p>	<p>Jacques BIHOUÉE</p>
03	<p><u>TRAVAUX</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Travaux de voirie – année 2026</u> <p>- Présentation des propositions de travaux</p> <p>- Autorisation de lancement de la consultation auprès des entreprises</p>		<p>Patrick POCARD</p>

04	<p><u>PERSONNEL COMMUNAL</u></p> <p>➤ <u>Suppression du poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe au 1^{er} février 2026</u></p> <p>- proposition de suppression du poste suite à départ en retraite - mise à jour du tableau des effectifs</p>		Jacques BIHOUÉE
05	<p>➤ <u>Subvention à l'Amicale du Personnel de Ploërmel Communauté et de ses Communes Membres – année 2026</u></p> <p>- Présentation de la demande</p>		Jacques BIHOUÉE
	<p><u>QUESTIONS DIVERSES</u></p> <p>- Elections municipales (permanences)</p>		Jacques BIHOUÉE
	<p><u>QUESTIONS ORALES</u></p>		

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé de désigner Madame Sabine GUILLEMIN comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal nomme :

- Madame Sabine GUILLEMIN en qualité de secrétaire de séance.

ARRET DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Président de séance propose au Conseil Municipal d'arrêter le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025.

Délibération N° 16 – Pacte fiscal et financier – PLOERMEL COMMUNAUTE

Précision du Maire : Tous les IFRER qui seront redistribués le seront à hauteur de 30 %.

La Commune de Forges de Lanouée bénéficie d'une avance de 50 000 € qui avait été décidée par délibération de Josselin Communauté. Il y aura une compensation et au global, 504 € seront versés en plus au titre de l'IFER.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est signé par Monsieur Le Maire et le secrétaire de séance.

Arrivée de Mr Yannick JOLIVET (20 H 10)

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget dans la limite de 25 000 euros HT (N° 4)

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° 70/2025	16/12/2025	<u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de prestations de services pour la réalisation d'un diagnostic amiante sur enrobés du parking de la salle Louis Chérel <u>Titulaire</u> : AC Environnement de Riorges (42) <u>Coût</u> : 946 € HT

N° 73/2025	29/12/2025	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de fournitures pour l'achat de buts de football</p> <p><u>Titulaire</u> : Casal sport de Mosheim (67)</p> <p><u>Coût</u> : 2 840,98 € HT</p>
N° 01/2026	07/01/2026	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de services pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude/proposition de filière d'assainissement non collectif pour le lotissement des Grées Amières</p> <p><u>Titulaire</u> : Etudes environnement à Questembert</p> <p><u>Coûts respectifs</u> : 3 975 € HT et 2 425 € HT sur lesquels sera appliquée une remise de 5 % .</p>
N° 02/2026	08/01/2026	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de services pour la maintenance et l'hébergement de données dans le cadre de l'informatisation de la médiathèque</p> <p><u>Titulaire</u> : DECALOG à Seyssinet Pariset (38)</p> <p><u>Coût</u> : 355 € HT/an</p> <p><u>Durée</u> : contrat du 24.11.2025 au 31.12.2030</p>
N° 03/2026	09/01/2026	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de fournitures pour l'achat d'un abri-bus au lieu-dit la bagatelle</p> <p><u>Titulaire</u> : JMS Concept à Guillac</p> <p><u>Coût</u> : 1 150 € HT</p>

N° 04/2026	02/02/2026	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de prestations de services pour la vérification périodique des installations électriques et BAES de l'église St Pierre Es Liens (site de Lanouée), Notre Dame de toute Aide (Site des Forges), Eglise St Mélec (Pomeleuc – site de Lanouée)</p> <p><u>Titulaire</u> : SOCOTEC</p> <p><u>Coût</u> : 380 € HT/an</p> <p><u>Durée</u> : période de 3 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction</p> <p>Une vérification initiale des installations électriques sera réalisée en 2026 pour l'église Notre Dame de toute Aide et l'église Saint Mélec au prix de 500 € HT.</p>
N° 06/2026	12/02/2026	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de prestation de services pour l'achat d'un boîtier de programmation dans le cadre de l'installation de l'alarme anti intrusion à l'atelier municipal</p> <p><u>Titulaire</u> : Sarl Télésécurité Loire Bretagne à Arradon</p> <p><u>Coût</u> : 344,23 € HT</p>
N° 07/2026	13/02/2026	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de fournitures pour l'achat d'une tablette permettant la gestion des inscriptions des élèves à la cantine et à la garderie</p> <p><u>Titulaire</u> : Berger Levrault à Boulogne Billancourt</p> <p><u>Coût</u> : 739 € HT</p>

- Exercer au nom de la Commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du Code de l'urbanisme (N° 15)

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° 71/2025	23/12/2025	<p><u>Intitulé</u> : non préemption du bien soumis à droit de préemption urbain</p> <p><u>Bien</u> : section H 50 située 16 rue Charles de Janzé (site des Forges)</p> <p><u>Surface</u> : 360 m²</p>
N° 72/2025	23/12/2025	<p><u>Intitulé</u> : non préemption du bien soumis à droit de préemption</p> <p><u>Bien</u> : section YB 328 situé 38 rue de la fontaine (site de Lanouée)</p> <p><u>Surface</u> : 852 m²</p>

- De prononcer la délivrance de concessions dans le cimetière (N° 08)

(version occultée des données personnelles pour la Préfecture, l'affichage et le procès-verbal)

Décision N° 5/2026 DU 03.02.2026

N° de concession	Date de l'acte de concession	Durée de la concession	Cimetière
N° 0513 Concession nouvelle	16/07/2025 avec effet au 25/04/2025	50 ans	Cimetière de Lanouée N° E – H -7
N° 228 Renouvellement concession N° 228	16/07/2025 avec effet au 19/01/2023	30 ans	Cimetière de Lanouée N° E -B- 9
N° 241 Renouvellement concession N° 241	16/07/2025 Avec effet au 24/02/2025	50 ans	Cimetière de Lanouée N° E-B-10
Pas de N° de concession Concession nouvelle	21/11/2025 avec effet au 23/01/2025	15 ans	Columbarium – N° 2 – case G – site de Lanouée
N° 514 Concession nouvelle	21/11/2025	30 ans	Cimetière de Lanouée N° A-E-8
N° 515 Concession nouvelle	21/11/2025 avec effet au 10/05/2025	50 ans	Cimetière de Lanouée N° I-E-8

Pas de N° de concession Concession nouvelle	05/12/2025	30 ans	Cimetière de Lanouée N° 8-C-U
N° 237 Renouvellement concession N° 237	05/12/2025 avec effet au 05/12/2024	50 ans	Cimetière de Lanouée N° E-B-7
N° 230 Renouvellement concession N° 230	05/12/2025 Avec effet au 24/01/2023	50 ans	Cimetière de Lanouée N° E-B-8
N° 238 Renouvellement N° 238	05/12/2025 avec effet au 05/12/2024	50 ans	Cimetière de Lanouée N° E-A-1
N° 390 Renouvellement N° 251	22/12/2025 avec effet au 01/04/2025	30 ans	Cimetière des Forges N° D-5-14
N° 391 Concession nouvelle	22/12/2025 Avec effet au 19/03/2025	50 ans	Cimetière des Forges N° A-5-8
N° 392 Renouvellement N° 246	22/12/2025 Avec effet au 01/01/2024	50 ans	Cimetière des Forges N° B-5-20
N° 393 Renouvellement N° 204	26/12/2025 Avec effet au 31/03/2017	30 ans	Cimetière des Forges N° B-4-21
N° 394 Renouvellement N° 174	21/01/2026 Avec effet au 08/02/2013	30 ans	Cimetière des Forges N° B-3-8
N° 395 Concession nouvelle	21/01/2026 Avec effet au 21/11/2025	50 ans	Cimetière des Forges N° C-2-8
N° 396 Renouvellement N° 224	21/01/2026 avec effet au 13/08/2020	50 ans	Cimetière des Forges N° B-4-8

OBJET : DELIBERATION N° 2026-02.20-01 – TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2027

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Préfecture du Morbihan daté du 28 janvier 2026 qui demande conformément aux dispositions de l'article 261 du Code de procédure pénale de procéder au tirage au sort des personnes appelées à composer la liste préparatoire destinée à l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises pour 2027.

L'arrêté préfectoral du 16 janvier 2026 fixe le nombre et la répartition des jurés d'assises devant composer le jury criminel pour l'année 2027 dans le département du Morbihan par Commune ou groupement de Communes à raison d'un juré pour 1 300 habitants soit 540 jurés répartis au prorata de leur population dont les chiffres ont été arrêtés par Décret N° 2025-1362 du 26 décembre 2025. Le nombre de jurés à tirer au sort est de 3.

Le Maire procède au tirage au sort à partir de la liste électorale et donne le résultat suivant :

1- N° Electeur 650

2- N° Electrice 777

3- N° Electrice 532

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de cette désignation.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 12 mars 2026

OBJET : DELIBERATION N° 2026-02.20-02 - COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) – LOTISSEMENT DU HAUT CLINCHARD, LOTISSEMENT LA FORET, LOTISSEMENT DU CLOS DE LA VIGNE - COMMUNE - ANNEE 2025

- **Présentation de la réglementation : CFU**
- **Présentation des Comptes Financiers Uniques et des notes brèves et synthétiques**
- **Désignation de la Présidence dans le cadre du vote du Compte Financier Unique**

Rapporteurs : Jacques BIHOUEE et Sabine GUILLEMIN

Monsieur le Maire décide de retirer ce dossier de l'ordre du jour et le reporter à une prochaine séance car la partie comptable (bilans et comptes de résultats) dressée par le Trésorier Municipal n'a pas pu être générée du fait d'une panne générale informatique de l'application HELIOS de la Direction Générale des Finances Publiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de cette décision.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 12 mars 2026

COMMENTAIRES :

Le Maire : la Commission Finances s'est réunie le 11 février 2026 et a procédé à l'analyse des dépenses et des recettes pour l'année 2025.

La capacité de remboursement de la dette est d'un an et demi.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-02.20-03 – TRAVAUX DE VOIRIE – ANNEE 2026

- **Présentation des propositions de travaux**
- **Autorisation de lancement de la consultation auprès des entreprises**

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer afin de définir les travaux de voirie prioritaires dans le cadre du programme de l'entretien de la voirie communale pour l'année 2026 dans l'agglomération et hors agglomération pour la Commune Nouvelle de Forges de Lanouée.

Il présente les lieux d'implantation des travaux projetés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	20
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	21
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable pour l'inscription des travaux au programme de voirie 2026 et définit comme suit les tranches de travaux en rajoutant la route du lavoir à aller vers le lieu-dit « le Camper » en tranche optionnelle (enrobé sur environ 400 mètres)

PROGRAMME ENROBE

TRANCHE FERME	La brousse des nouettes/ La courte branche	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Bocneuf la forêt/ Le gué aux biches	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Montenvert	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Le furgon (la Noé Ruault)	200 mètres + purge	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville jéhan/ La ville dono	300 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Patte d'oie la Rougeraie/RD 778		Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Impasse de la fontaine (Bellevue)	70 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La chesnaie/ Le coudray	100 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	Route du lavoir à aller vers le lieu-dit « le Camper »	Environ 400 mètres	Programme hors agglomération

PROGRAMME BICOUCHE

TRANCHE FERME	Le pas aux biches/ Le plessis jaulme	1 km	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville josselin/ La regobe	300 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Brantry/ Kermelin	700 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La croix blanche/ La Gougeonnière	600 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	La brousse des nouettes/ La courte branche	1 km	Programme hors agglomération

- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 12 mars 2026

COMMENTAIRES :

Le Maire : La Commission voirie s'est déplacée sur le terrain le 31 janvier 2026. Du point à temps va être réalisé par le service technique communal.

André BRIEND : Il y a des trous qui se forment de jour en jour. Ce n'est pas du 0.30 qu'il faut mais de l'enrobé à la gougeonnière/la croix blanche. Ce serait plutôt une malfaçon. Patrick POCARD était mécontent du travail réalisé mais cela semble difficile de réclamer 3 ans après.

Le Maire : il n'y a pas la totalité de la route à faire. Il faudrait purger. Que fait-on André ?

André BRIEND : je relate juste ce que Patrick a dit.

Edwige MESSAGER : Tu n'as pas dit la patte d'oie à la Rougeraie, va -t-elle être faite ?

Le Maire : si, si, elle figure sur le tableau.

Alain CHÉREL : Il ne fait pas état des lieux de la route au niveau du lavoir vers le Camper et celle qui va au petit pont mais il faut attendre pour cette dernière (vu en commission voirie)

Le Maire : propose de mettre cette route en tranche optionnelle avant la route de Courtebranche.

Alain CHÉREL : d'ici l'appel d'offres, il y aura peut- être d'autres routes.

Le Maire : possible.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-02.20-04 --PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE AU 1^{ER} FEVRIER 2026

- **Proposition de suppression du poste suite à départ en retraite**
- **Mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2026 suite au départ en retraite de l'Agente qui occupait ce poste et de mettre à jour le tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	20
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	21
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **SUPPRIME** le poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe au 1^{er} février 2026.
- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs comme présenté ci-après au 1^{er} février 2026.

Tableau des emplois au 01/02/2026

Filière administrative				
Grade d'Attachée Principale : 1 emploi				
Poste	Lieu	Temps de travail	Vacant	Statut agent occupant l'emploi
Secrétaire Générale de Mairie	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade de Rédacteur Principal de 1ère classe : 1 emploi				
RH et secrétaire/Mairie déléguée - AFR des Forges	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint administratif Principal de 1ère classe : 1 emploi				

Urbanisme - cimetière - CCAS - AFR de Lanouée	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint administratif : 1 emploi				
Accueil - compta - état civil - transport scolaire - locations	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Filière animation				
Grade d'Adjoint d'animation : 2 emplois				
Animation - médiathèque- communication	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Garderie et cantine	Garderie	temps non complet : 12,46/35ème	non	Contractuel en CDI de droit public
Grade d'Agent de maîtrise : 1 emploi				
Restauration	Restaurant scolaire	temps complet : 35 h/35ème	oui	Contractuel en CDD de droit public
Filière technique				
Grade de Technicien : 1 emploi				
Reponsable du service	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'adjoint technique Principal de 1ère classe : 3 emplois				
Agent d'entretien - espaces verts	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Agent d'entretien - espaces verts	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Agent d'entretien bâtiments	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'adjoint technique Principal de 2ème classe : 1 emploi				
Agent d'entretien - espaces verts	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint technique : 2 emplois				
Restauration et agent d'entretien	Restaurant scolaire	temps non complet : 32/35ème	non	Fonctionnaire
Agent d'entretien	Mairie et salles	temps non complet : 24/35ème	non	Fonctionnaire

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 12 mars 2026

OBJET : DELIBERATION N° 2026-02.20-05 –PERSONNEL COMMUNAL – SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL DE PLOERMEL COMMUNAUTE ET DE SES COMMUNES MEMBRES – ANNEE 2026

➤ **Présentation de la demande**

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Monsieur le Maire fait lecture du courrier en date du 10 février 2026 de la Présidente de l'Amicale du Personnel de PLOERMEL COMMUNAUTE ET DE SES COMMUNES MEMBRES qui sollicite une subvention au titre de l'année 2026.

Il propose le versement de la somme de 1 705 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	20
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	21
ABSENCES	00
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la proposition du Maire et décide de verser la somme de 1 705 € au titre de l'année 2026.
- **DIT QUE** les crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2026.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 12 mars 2026

QUESTIONS DIVERSES :

1. Elections municipales 2026 : Isabelle demande de rapporter le questionnaire provisoire pour la tenue des permanences électorales. Un document définitif sera établi et distribué avec une fiche récapitulative expliquant les modalités de déroulement du vote pour les électeurs. Un membre du bureau devra contrôler l'identité des électeurs à l'entrée de la salle, il sera accompagné d'une secrétaire de mairie (auxiliaire).

2. Travaux local chasse : les travaux avancent. La chape est coulée depuis 10 jours environ. Il reste à réaliser le carrelage et quelques aménagements. Ce local devrait être opérationnel fin mars 2026.

3. Travaux de rénovation de la salle Louis Chérel : les travaux sont en cours et respectent les délais malgré les deux semaines d'intempéries. L'entreprise LEFEBVRE (carrelage et peinture) a été placée en liquidation judiciaire, un nouvel appel d'offres est en cours.

4. Travaux d'aménagement de rues site des Forges : ça avance bien mais il y a du retard en raison des intempéries. Le grenailage a été réalisé rue Charles de Janzé.

5. Travaux de démolition et construction maison Guillot : le permis de construire est accordé.

6. Travaux à l'église St Pierre Es Liens : le DCE est en cours de rédaction par le Cabinet d'études Péricolo. L'appel d'offres devrait être lancé la semaine du 2 mars 2026. Les travaux sont envisagés pour septembre 2026. Ils concernent la partie Ouest de l'église avec une tranche optionnelle de la partie Est.

7. Travaux de voirie : Bas Camper : les travaux seront réalisés la semaine du 2.3.2026 (hydrocurage et refaire le busage)

8. Service technique communal : épareuse à passer sur certains secteurs. Fossés à déboucher. Des panneaux de signalisations ont été apposés en raison des intempéries.

9. Traiteur/Epicier : Il va ouvrir le 2 mars 2026. Les luminaires ont été changés.

QUESTIONS ORALES :

André BRIEND : est venu signaler en mairie que dès que possible, il faudrait combler les nids de poules avec de l'enrobé à froid.

Le Maire : On ne met pas de l'enrobé à froid sur des nids de poules car la voirie est imbibée d'eau. Il faut attendre que la route s'assèche pour pouvoir en mettre.

Alain CHÉREL : Il est trop tard de passer l'épaveuse, il vaut mieux attendre le printemps. Les fossés sont bouchés, ils passent du rotavator et la terre tombe dans les fossés.

Maryvonne LE BLANC : Tenue d'une Conférence sur la protection juridique/tutelle, curatelle. Présence d'environ 60 personnes. Galette des rois offerte au domicile partagé.

Rachel DUVAL : Deux logements communaux se libèrent (1 situé à l'étage de la mairie du site des Forges et 1 résidence du Fournil sur le site de Lanouée)

Le Maire : Aux Buttes, un panneau « ralentir » et un panneau pédagogique ont été mis en place sur la route départementale par l'Agence Technique Départementale de Josselin, puis ce sera vraisemblablement à la bagatelle.

Yannick JOLIVET : dans quel objectif ? Est-ce pour faire un aménagement particulier ?

Le Maire : pour sensibiliser les automobilistes à ralentir.

Alain CHÉREL : A-t-on les résultats des excès de vitesse des Chatieux ?

Le Maire : non.

Le Maire fait son allocution de fin de mandat.

La séance est levée à 21 heures.

Dressé le 06 mars 2026.

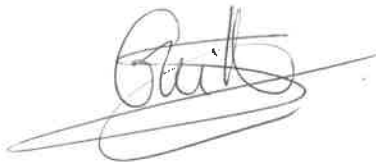
Présenté au Conseil Municipal le : 03/04/2026

Observations du Conseil Municipal : Néant

Procès-verbal arrêté le : 03/4/2026.

Publié le : 19 AVR. 2026

La Secrétaire de séance,
Sabine GUILLENIN



Le Maire,

André BRIEND

